

ANNALES DU TRES-SAINT ROSAIRE

PUBLICATION MENSUELLE.—RÉDIGÉE EN COLLABORATION

Directeur-Propriétaire et Gérant ;

L. E. DUGUAY, Curé,

CAP DE LA MAGDELEINE.

SOMMAIRE :

Légende.—L'église de St-Jean-Baptiste, à Samarie.

I. La Vierge Marie, Reine du T. S. Rosaire.

II. Les Sanctuaires du T. S. Rosaire.

III. Reliques Insignes.

IV. Faveurs obtenues.

ABONNEMENT.—Payable à l'avance.—
CONDITIONS : Le prix de l'Abonnement pour toute
personne qui reçoit son Numéro directement par la
poste : EST DE 35 CENTIMS.

Avantages.—Pour toute personne qui reçoit
plusieurs exemplaires, sous une seule enveloppe,
le prix de l'Abonnement : est de 25 centims.—De
plus, le *treizième* appartient à la personne qui reçoit
plus de 12 exemplaires, également *sous une seule*
enveloppe.

Toute personne qui s'abonne dans le cours de
l'année a droit à tous les Numéros déjà parus dans le
cours de cette même année.

Faveurs Spirituelles.—*Deux Messes* seront
célébrées chaque semaine, à l'intention des *Abonnés,*
pour tous les Membres de leur Famille, Vivants et
Défunts; ils auront, en outre, une part spéciale aux
Prières qui se disent, *chaque jour en commun,* dans
le Sanctuaire.

CORRESPONDANCES.—Pour toutes correspondances, s'adresser à
"M. le Gérant des Annales du T. S. Rosaire", Cap de la Magdeleine,
Co. Champlain.

DECLARATION.—Pour nous conformer au décret d'Urbain VIII,
nous soumettons entièrement à la sainte Eglise l'appréciation de fait
merveilleux, etc., rapportés dans nos Annales.